

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 20391**

### Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Santé spécialité Métiers de la vision, de l'optique et de la lunetterie

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université de la Rochelle, Ministère de l'Enseignement Supérieur	Président de l'université, Recteur de l'académie de Poitiers

### Niveau et/ou domaine d'activité

**II (Nomenclature de 1967)**

**6 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

115 Physique, 331 Santé, 312 Commerce, vente

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire de ce diplôme peut exercer les activités suivantes :

- Informations client : types d'équipements optiques (caractéristiques des verres de contact, conditions de port, pose, entretien), prise en charge par la sécurité sociale et les mutuelles.
- Prise de mesure (examen de vision, besoin en correction visuelle) ; établir la fiche de travaux
- Orientation vers un professionnel médical
- Préparation des verres, essayages, ajustements
- Conseiller sur les articles optiques, équipements de basse vision, les accessoires
- Conception ou adaptation des appareils
- Vente
- Renseignement des documents du dossier médical
- Suivi de l'état des stocks, commandes, vérification de la conformité de la livraison
- Suivi administratif et comptable d'une structure
- Gestion de ressources humaines
  - Techniques de prise de mesures optiques
- Ergonomie
- Règles d'hygiène et d'asepsie
- Techniques de traitements des verres
- Techniques de vente
- Utilisation de matériel de montage optique
- Utilisation d'appareil de mesure optique
- Contactologie
- Optométrie
- Règles de gestion de stocks
- Eléments de base en gestion comptable et administrative

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Secteur de l'optique et de la lunetterie (optométrie, contactologie, basse vision)

- Optométriste
- Opticiens lunetiers (évolution du métier décret 2007 )
- Opticiens conseil basses visions
- Cadre technico-commercial
- Travail en laboratoire

**Codes des fiches ROME les plus proches :**

J1405 : Optique - lunetterie

### Modalités d'accès à cette certification

**Descriptif des composantes de la certification :**

La licence professionnelle « Métiers de l'Optique et de la Lunetterie » s'adresse aux diplômés Bac +2 possédant :

- niveau L2 : sciences et technologie
- BTS Opticien Lunettier
- DUT Mesures Physiques
- autres diplômes de niveau bac+2 compatible avec la formation (DEUG, DEUST, ...)

Composantes du diplôme :

UE1 : Optométrie générale (4 ECTS)

UE2 : Optométrie avancée (1 ECTS)

UE3 : Instrumentation et ergonomie (4 ECTS)

UE4 : Sciences pour la contactologie (1 ECTS)  
 UE5 : Adaptation des lentilles (4 ECTS)  
 UE6 : Contactologie avancée (3 ECTS)  
 UE7 : Sciences de base (2 ECTS)  
 UE8 : Basse vision (1 ECTS)  
 UE9 : Sciences de la communication (4 ECTS)  
 UE10 : Techniques de commercialisation et ressources humaines (4 ECTS)  
 UE11 : Projet tutoré (12 ECTS)  
 UE12 : Stage (20 ECTS)

**Validité des composantes acquises : illimitée**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON		COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Enseignants et professionnels, conformément à la réglementation.
En contrat d'apprentissage	X		Enseignants et professionnels, conformément à la réglementation.
Après un parcours de formation continue	X		Enseignants et professionnels, conformément à la réglementation.
En contrat de professionnalisation	X		Enseignants et professionnels, conformément à la réglementation.
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE	X		Enseignants et professionnels, conformément à la réglementation.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
------------------------------------	-------------------------------------

### Base légale

**Référence du décret général :**

**Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Création : arrêté du 17 juillet 2013 relatif aux habilitations de l'université de La Rochelle à délivrer les diplômes nationaux.

Renouvellement : arrêté modificatif du 17 octobre 2014 accréditant l'université de La Rochelle en vue de la délivrance de diplômes nationaux.

**Référence du décret et/ou arrêté VAE :**

Articles R. 613-32 à R. 613-37 du code de l'éducation.

**Références autres :**

**Pour plus d'informations**

**Statistiques :**

<http://www.univ-larochelle.fr/insertion-professionnelle-des,259>

**Autres sources d'information :**

Voir liste des liens sources en fin de fiche.

Licence professionnelle Métiers de la vision, de l'optique et de la lunetterie

**Lieu(x) de certification :**

Université de la Rochelle : Aquitaine Limousin Poitou-Charentes - Charente-Maritime ( 17) [La Rochelle]

Université de La Rochelle

23 avenue Albert Einstein

BP 33060

17031 LA ROCHELLE

**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**

Maison familiale et rurale de Brioux sur Boutonne (79)

**Historique de la certification :**

Diplôme créé en 2013.